



Fiche signalétique

Chain Shine

Section 1 Identification

Nom commercial : Chain Shine
Numéro d'identification : 6689
Synonymes: Solvant dégraissant
Description de l'utilisation du produit : Dégraissant

General Info Phone: (800) 795-9222
Numéro d'appel d'urgence 24h/24 :
+1 (800) 535-5053

Fabriqué par :
PROGOLD LUBRICANTS
PO BOX 80729
Conyers, GA 30013 États-Unis
Site web : www.progoldmfr.com

Section 2 Identification des dangers

Classifications

Liquides inflammables - Catégorie 4

Danger par aspiration - Catégorie 1

Irritation cutanée - Catégorie 2

Irritation oculaire - Catégorie 2

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1



Danger pour la santé



Irritant

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation grave de la peau et des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Liquide combustible

Conseils de prudence

Prévention

Éviter de respirer les brouillards/aérosols.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection.

Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Ne pas fumer.

Fiche signalétique

Chain Shine

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

EN CAS D'INCENDIE : Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse ou un produit chimique sec pour éteindre l'incendie.

Stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Stocker sous clef dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Autres dangers non spécifiés

Sans objet

Section 3 Composition

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS #</u>	<u>% concentration massique</u>
Ester méthylique d'huile végétale	67762-38-3	>=65 <= 75
D-limonène	5989-27-5	>=20 <= 30

Section 4 Premiers secours

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

DANGER. Liquide combustible. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion. Danger par aspiration en cas d'ingestion. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

INGESTION : Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion. Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche signalétique

Chain Shine

Moyens d'extinction adaptés :

Utiliser de l'eau atomisée, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Dangers particuliers résultant de la substance chimique :

Liquide combustible. Un incendie ou une exposition du produit à la chaleur entraîneront une augmentation de pression pouvant provoquer l'éclatement du récipient, avec un danger d'explosion par la suite. Le gaz peut s'accumuler dans les zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme entraînant un incendie ou une explosion. Un écoulement vers les égouts peut créer un risque d'incendie.

Produits de décomposition thermique dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Méthodes particulières de lutte contre l'incendie :

Isoler immédiatement la scène en évacuant toutes les personnes à proximité de l'incident en cas d'incendie. Aucune mesure ne doit être prise si elle entraîne des dangers pour la personne ou si elle n'a pas fait l'objet d'une formation adaptée. Déplacer les récipients de la zone de l'incendie si cela peut être réalisé sans danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés à l'incendie.

Équipement de protection spécifique pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection adapté et un appareil respiratoire autonome (ARA) doté d'une protection du visage complète fonctionnant en mode de pression positive.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir la section 8)

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage:

Empêcher toutes les fuites. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non protégé d'entrer. Éliminer toutes les sources d'ignition. Disperser les vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les écoulements de pénétrer dans les conduites d'évacuation, les égouts, les cours d'eau et les autres plans d'eau. Absorber les déversements à l'aide de matériaux inertes. NE PAS UTILISER de matériaux absorbants de type argileux. Absorber le produit qui ne peut être récupéré. Transférer le produit absorbant, les matériaux du sol et les autres matières contaminés dans des récipients à des fins d'élimination.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les aérosols et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau. Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas utiliser ou conserver à proximité de sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes nues. Stocker dans un endroit sec et frais. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel de ventilation et des équipements antidéflagrants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche signalétique

Chain Shine

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau : Pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau, porter des gants imperméables (en caoutchouc, nitrile ou néoprène).

Protection des voies respiratoires : Si une protection des voies respiratoires est nécessaire, utiliser une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Un programme de protection des voies respiratoires conforme aux exigences 29 CFR 1910.34 de l'OSHA et ANSI Z88.2 doit être appliqué.

Mesures techniques : Une bonne ventilation générale est nécessaire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur		
Aspect	LIQUIDE TRANSPARENT	Temp d'auto-inflammabilité	Aucune Information Disponible
Point d'ébullition	Aucune Information Disponible	Couleur	INCOLORE À JAUNE
Température de décomposition	Aucune Information Disponible	Taux d'évaporation	Aucune Information Disponible
Limites d'explosivité	Aucune Information Disponible	Propriétés d'explosivité	Aucune Information Disponible
Point d'éclair	69 °C/156 ° F	Point de fusion/congélation	Aucune Information Disponible
Odeur	SOLVENT	Seuil olfactif	Aucune Information Disponible
Autres informations	VOC content (wt. %): 25	Propriétés oxydantes	Aucune Information Disponible
Coefficient de partage	Aucune Information Disponible	État physique	LIQUIDE
Densité relative	0.9	Solubilité (eau)	FORME UNE ÉMULSION
Densité de vapeur	Aucune Information Disponible	Pression de vapeur	Aucune Information Disponible
Viscosité	Aucune Information Disponible	pH	SANS OBJET

Section 10 Stabilité et réactivité

Réactivité :	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
Matériaux incompatibles :	Acides et oxydants forts
Conditions à éviter :	Températures élevées, flammes nues, étincelles, soudure.
Produits de décomposition:	CO, CO2

Les vapeurs peuvent s'enflammer à des températures supérieures au point d'éclair.

Section 11 Informations toxicologiques

Principale voie de pénétration : Contact avec la peau, inhalation, ingestion

Effets potentiels/aigus sur la santé :

YEUX : Peut provoquer une irritation grave des yeux. Les symptômes incluent des sensations de brûlure, des larmes et des rougeurs.

PEAU : Peut provoquer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des sensations de brûlure, un dessèchement et des brûlures de la peau.

INHALATION : Les concentrations élevées de vapeur/aérosol (> 1 000 ppm) irritent les yeux et les voies respiratoires. Peut provoquer des irritations du nez, de la gorge et des voies respiratoires, de la toux et des maux de tête.

INGESTION : V ()

Effets chroniques/sur le long terme : Aucun effet connu.

Fiche signalétique

Chain Shine

Effets sur certains organes cibles : Peau.

Informations relatives à la reproduction/au développement : Aucune information connue

Informations sur les dangers carcinogènes : Ce produit ne figure pas sur les listes de produits carcinogènes de l'IARC, du NTP ou de l'OSHA.

Valeurs de toxicité aiguë : Aucune information disponible.

Section 12 Informations écologiques

Aucune information disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations environnementales locales, régionales et nationales. Voir l'étiquette pour des instructions plus détaillées.

Section 14 Informations relatives au transport Certains modes d'expédition ou tailles

d'emballage peuvent constituer des exceptions aux réglementations relatives au transport.

La classification fournie peut ne pas refléter ces exceptions et ne pas être applicable à tous les modes d'expédition ni toutes les tailles d'emballage.

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ POUR LES EXPÉDITIONS AUTRES QU'EN VRAC

Section 15 Informations relatives à la réglementation

Si les composants identifiés de ce produit sont des substances dangereuses CERCLA et/ou figurent dans les Sections 302, 304, ou 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) » de 1986 (aussi appelé EPCRA, le « Emergency Planning and Community Right-To-Know Act »), ou dans la Proposition 65 de l'État de Californie (« Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act »), ils seront mentionnés ci-dessus dans la section 15 de cette FDS. Si les Si les composants identifiés de ce produit figurent dans la Section 313, ce produit contient des substances chimiques soumises aux exigences de signalement de la Section 313. Ces informations doivent figurer dans toutes les FDS qui sont copiées et distribuées pour ce produit.

Titre III Section 311/312 Catégories de danger - 40 CFR 370.2 :

AIGU (X) Chronique () Incendie (X) Pression () Réactif () Sans objet ()

Statut T.S.C.A. : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes aux exigences de signalement de l'inventaire du Toxic Substances Control Act.

Statut RCRA : Dans le cadre du RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si un matériau contenant le produit ou dérivé du produit doit être classé comme déchet dangereux. Si ce produit devient un déchet dangereux, il devra recevoir un ou des codes RCRA Aucun

Fiche signalétique

Chain Shine

Section 16 Autres informations

Classifications HMIS :

SANTÉ 2
INFLAMMABILITÉ 2
RÉACTIVITÉ 0
PROTECTION INDIVIDUELLE G

Mise en garde : Le fabricant est convaincu que les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont exactes. Les procédures suggérées sont basées sur l'expérience à la date de publication. Elles ne sont pas nécessairement exhaustives ni complètement adaptées à chaque circonstance. En outre, ces suggestions ne doivent pas être confondues avec les lois, réglementations, règles en vigueur ou les exigences vis-à-vis des assurances, ni suivies et donner lieu à une violation de ces dernières.

Date de préparation/révision : 6/4/2017